



**Comité des finances et du développement économique**

**Procès-verbal 2**

**le mardi 5 mars 2019**

**9 h 30**

**salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest**

---

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 27 mars 2019 dans le Rapport No 2A du Comité des finances et du développement économique.*

**Présents :**                    **Président : Maire J. Watson**  
                                      **Vice-président : Conseiller T. Tierney**  
                                      **Conseillers : M. Luloff, L. Dudas, J. Harder, J. Sudds,**  
                                      **E. El-Chantiry, J. Cloutier, S. Blais, S. Moffatt et A. Hubley**

**Absents :**                    **Conseiller G. Darouze**

**DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT**

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

**ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

Procès verbal 1 - le 12 février 2019

**CONFIRMÉ**

## PRÉSENTATION

### 1. MISE À JOUR SUR LA LIGNE DE LA CONFÉDÉRATION

#### À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

John Manconi, directeur général des transports, donne une présentation PowerPoint comprenant une vidéo à 360 degrés de l'intérieur du train. Une copie de la présentation est conservée au greffe municipal. Sont également présents pour répondre aux questions Michael Morgan, directeur du Programme de construction de la voie ferrée de la Direction générale des transports, et Peter Lauch, directeur général du Rideau Transit Group (RTG). Les conseillers Riley Brockington, Diane Deans, Keith Egli, Mathieu Fleury, Theresa Kavanagh, Jeff Leiper, Catherine McKenney, Carol Anne Meehan et Shawn Menard participent à cette partie de la réunion.

Le personnel répond à des questions concernant :

- les essais d'attelage et de désattelage des trains;
- l'arrêt du réseau survenu durant la tempête de neige;
- le déneigement des voies;
- le report de la mise en service au deuxième trimestre de 2019;
- la liste des tâches en suspens;
- le système de ventilation à la station St-Laurent;
- l'avancement des travaux et l'état de la bretelle d'accès à la jonction entre l'autoroute 417 et la route 174.

Au terme des délibérations et de la période de questions, le Comité PREND ACTE de ce point d'information.

## SERVICES ORGANISATIONNELS

### SERVICES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

#### 2. MANDAT DU SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

ACS2019-CCS-GEN-0026

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

#### RECOMMANDATION DU RAPPORT

#### RECOMMANDATION DU SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION, TELLE QUE MODIFIÉE:

**Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver le mandat du Sous-comité, comme il est expliqué dans le présent rapport et joint au Document 1 révisé, tel que modifié par le Sous-comité de la technologie de l'information (comme l'indique la motion no SCTI 01/01).**

Le Sous-comité de la technologie de l'information (SCTI) a examiné ce rapport à sa réunion du 15 février 2019. Une modification au mandat du Sous-comité est présentée et ADOPTÉE. Le Sous-comité reçoit un intervenant, qui appuie la modification. Le Sous-comité ADOPTE la recommandation du rapport, dans sa version modifiée.

Le Comité des finances et du développement économique ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

## SERVICES DES FINANCES MUNICIPALES

### 3. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2019 – COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACS2019-CCS-FED-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

#### RECOMMANDATION DU RAPPORT

**Que le Comité des finances et du développement économique examine les sections pertinentes des Budgets préliminaires d'immobilisations et de fonctionnement de 2019 et qu'il présente ses recommandations au Conseil, siégeant à titre de Comité plénier, aux fins d'examen lors de sa réunion prévue du 6 mars 2019.**

Marian Simulik, directrice générale des services organisationnels et trésorière municipale, fait une présentation PowerPoint donnant un aperçu du rapport. Une copie de cette présentation est conservée au greffe municipal. Les membres du personnel suivants sont également présents pour répondre aux questions :

- Steve Kanellakos, directeur municipal;
- John Manconi, directeur général des transports;
- Stephen Willis, directeur général de la planification, de l'infrastructure et du développement économique;

Les conseillers R. Brockington, D. Deans, K. Egli, M. Fleury, T. Kavanagh, J. Leiper, C. McKenney, C.A. Meehan et S. Menard sont également présents à cette partie de la réunion.

Le Comité reçoit l'intervenante du public suivant :

- \*Emilie Hayes, analyste des politiques, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, présente les résultats d'un sondage réalisé à l'automne dernier et formule les recommandations suivantes :
  - Limiter l'écart entre les taux d'impôt foncier à un ratio de 2:1;
  - S'engager en faveur de la modernisation de la réglementation;
  - Mettre en œuvre une stratégie globale d'atténuation pendant les travaux de construction.

*[\*Les personnes ou les groupes dont le nom est marqué d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Tous les commentaires sont conservés au greffe municipal.]*

Une communication écrite a également été reçue de Jo-Anne Leroux, ancienne présidente du Comité consultatif sur les services en français et est conservée au greffe municipal.

Au terme de la période de discussion et de questions au personnel, le Comité examine les motions suivantes :

#### **MOTION NO FEDC 2/1**

Motion de Conseiller T. Tierney

**ATTENDU QUE la société de services municipaux Marchés d'Ottawa s'occupe de la gestion des marchés By et Parkdale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018;**

**ATTENDU QUE le Conseil a délégué à la société le pouvoir d'appliquer les dispositions du Règlement sur le marché Parkdale (n° 2008-448) et du Règlement du programme du marché By (n° 2008-449), y compris concernant la perception des frais et la conservation des sommes perçues à des fins opérationnelles;**

**ATTENDU QUE ces frais doivent être approuvés par le Conseil chaque année dans le cadre du processus budgétaire;**

**ATTENDU QUE les frais d'utilisation des Marchés d'Ottawa ne figuraient pas dans le budget du Comité des finances et du développement économique présenté au Conseil le 6 février 2019 et inclus à l'ordre du jour de la réunion du Comité;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité prenne acte du barème des frais d'utilisation des Marchés d'Ottawa ci-joint et que celui-ci soit annexé au livre budgétaire du Comité en tant que pages 44-A, 44-B et 44-C.**

ADOPTÉE

### MOTION FEDC 2/2

Motion de Conseiller T. Tierney (*au nom du Maire Watson*)

**ATTENDU QUE c'est à la Commission de services policiers d'Ottawa de veiller à ce que le Service de police maintienne la sécurité dans la ville, ce qui comprend le respect de ses obligations fiscales;**

**ATTENDU QUE la Commission de services policiers d'Ottawa a fait passer sa demande budgétaire de fonds de la réserve de stabilisation du taux d'imposition de 4 795 000 \$ à 2 400 000 \$ le 20 février 2019, à la réunion de son comité des finances et de la vérification;**

**ATTENDU QUE le Conseil reconnaît que les services policiers ne représentent qu'un volet de la prévention du crime et que s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté dans notre milieu peut réduire la criminalité;**

**ATTENDU QUE des intervenants locaux ont défini les problèmes de logement comme un facteur majeur de criminalité et d'instabilité sociale et réclament constamment du financement supplémentaire destiné à l'ensemble de la ville pour accélérer notre investissement dans le logement abordable;**

**ATTENDU QUE les organismes communautaires qui ont un plan réaliste et les capacités avérées pour aller chercher et aider les jeunes Ottavians à risque ont besoin de financement ponctuel afin de créer les conditions favorisant une vie d'épanouissement – et non d'incarcération;**

**ATTENDU QUE la Direction générale des services sociaux et communautaires est en train de revoir le Programme de financement communautaire et prévoit dévoiler les résultats plus tard cette année;**

**ATTENDU QUE des organismes communautaires locaux ont indiqué avoir besoin de financement ponctuel pour poursuivre les programmes destinés aux jeunes vulnérables jusqu'à ce que l'examen du Programme de financement communautaire soit terminé;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la réduction de près de 2,4 M\$ du financement ponctuel provenant de la réserve de stabilisation du taux d'imposition de la Ville (page 112) alloué au Service de police d'Ottawa, l'augmentation de 2 M\$ à la ligne des transferts, subventions et frais financiers du budget pour le logement abordable du Comité de l'urbanisme (page 53) et l'augmentation de 395 000 \$ en subventions d'activités communautaires de loisirs et de culture dans le budget de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations et celui du Service de soutien technique et aux activités destiné au Comité des services sociaux et communautaires (page 124).**

ADOPTÉE

Le Comité approuve sa portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019, dans sa version modifiée par les motions n<sup>os</sup> 2/1 et 2/2 du CFDE ci-dessous :

#### **MOTION NO FEDC 2/3**

Motion de Conseiller T. Tierney

**Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil, siégeant en comité plénier, d'approuver le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 du Comité, comme suit :**

- 1. Représentants élus – Besoins en ressources de fonctionnement (page 33);**
- 2. Greffier municipal et avocat général :**
  - i) Frais d'utilisation (pages 35 et 36);**
  - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 34);**

3. **Bureau du directeur municipal – Besoins en ressources de fonctionnement (page 37);**
  
4. **Direction générale des transports :**
  - a) **Construction de l’O-Train :**
    - i) **Frais d’utilisation (pages 39 à 41);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 38);**
  - b) **Planification de l’O-Train – Besoins en ressources de fonctionnement (page 42);**
  
5. **Direction générale de la planification, de l’infrastructure et du développement économique :**
  - a) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 43);**
  - b) **Direction du développement économique et de la planification à long terme – Besoins en ressources de fonctionnement (page 44);**
  - c) **Marchés d’Ottawa – Frais d’utilisation (ajout en tant que pages 44-A, 44-B et 44-C);**
  
6. **Direction générale de l’innovation et du rendement :**
  - a) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 45);**
  - b) **Transformation des services – Besoins en ressources de fonctionnement (page 46);**
  - c) **Information du public et Relations avec les médias – Besoins en ressources de fonctionnement (page 47);**
  - d) **Ressources humaines – Besoins en ressources de fonctionnement (page 48);**
  - e) **ServiceOttawa :**

- i) **Frais d'utilisation (page 50);**
  - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 49);**
- 7. Direction générale des services organisationnels :**
  - a) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 51);**
  - b) **Services des recettes :**
    - i) **Frais d'utilisation (pages 53 et 54);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 52);**
  - c) **Finances municipales – Besoins en ressources de fonctionnement (page 55);**
  - d) **Services de l'approvisionnement – Besoins en ressources de fonctionnement (page 56);**
  - e) **Bureau des biens immobiliers municipaux :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 58);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 57);**
- 8. Services non liés aux directions générales – Besoins en ressources de fonctionnement (pages 59 à 61), tel que modifiée par ce qui suit :**
  - a) **approuve la réduction de près de 2,4 M\$ du financement ponctuel provenant de la réserve de stabilisation du taux d'imposition de la Ville (page 112) alloué au Service de police d'Ottawa, l'augmentation de 2 M\$ à la ligne des transferts, subventions et frais financiers du budget pour le logement abordable du Comité de l'urbanisme (page 53) et l'augmentation de 395 000 \$ en subventions d'activités communautaires de loisirs et de culture dans le budget de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations et celui du Service de soutien technique et aux activités destiné au Comité des services sociaux et communautaires (page 124).**
- 9. Budget d'immobilisations du Comité des finances et du développement économique (page 62; les projets sont énumérés aux pages 115 à 120).**

ADOPTÉES

4. 2018 ÉNONCÉ DES SALAIRES, DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES DÉPENSES PAYÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL ET AUX PERSONNES NOMMÉES PAR CONSEIL

ACS2019-CSD-FIN-0004

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

#### **RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Comité des finances et du développement économique et Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.**

REÇUE

#### **BUREAU DES BIENS IMMOBILIERS MUNICIPAL**

5. DÉCLARATION DE TERRAINS EXCÉDENTAIRES – 1960 RUE MERIVALE AND 1661 COUR VIMONT

ACS2019-CSD-CRE-0001

KNOXDALE-MERIVALE (9) /  
ORLÉANS (1)

---

#### **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Comité des finances et du développement économique déclare excédentaires pour les besoins de la Ville les propriétés suivantes :**

1. le 1960, chemin Merivale, désigné comme îlot C dans le plan enregistré 402691 et faisant partie du NIP 04619-0164, et une partie du chemin Slack, faisant partie du NIP 04629-0937, et désignée comme parcelles 1 et 6 dans le document 1 ci-joint, couvrant une superficie totale de 2 088,5 m<sup>2</sup> (22 481 pieds carrés), sous réserve d'un levé définitif;

2. le 1661, cour Vimont, faisant partie du lot 31, concession 1, (ancien levé), dans le canton géographique de Cumberland faisant désormais partie de la Ville d'Ottawa, constituant la totalité du NIP 14508-0320 et couvrant une superficie de 2 059,5 m<sup>2</sup> (0,50 acre), et qui est représenté par des hachures croisées dans le document 2 ci-joint.

ADOPTÉES

## BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL ET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

### SERVICES JURIDIQUES

6. RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES SERVICES JURIDIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACS2019-CCS-LEG-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

### RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique et le Conseil municipal prennent connaissance du présent rapport.

REÇUE et ADOPTÉE telle que modifiée par la motion suivante :

### MOTION MOTION 2/3

Motion de Conseiller A. Hubley

**ATTENDU QUE l'association des municipalités de l'Ontario (AMO) a déclaré en août 2018 : « Le principe de responsabilité solidaire coûte cher aux municipalités et aux contribuables, car il entraîne une hausse des primes d'assurance, des réductions de services et une restriction des choix »;**

**ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa subit les répercussions négatives**

importantes du principe de responsabilité solidaire, également appelé « règle du 1 % », au même titre que les autres municipalités ontariennes;

ATTENDU QUE le Conseil municipal d'Ottawa a avalisé, par l'adoption d'une résolution le 25 août 2010, le projet de l'AMO de réformer le principe de responsabilité solidaire dans la province par la modification de la *Loi sur le partage de la responsabilité* de l'Ontario;

ATTENDU QUE le premier ministre de l'Ontario a récemment annoncé que son gouvernement allait tenir des consultations sur les réformes du principe de responsabilité solidaire dans la province;

ATTENDU QUE l'AMO et l'Association des directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux ont déclaré que les réformes de la règle du 1 % « pourraient permettre au secteur municipal d'économiser 27 millions de dollars en frais d'assurance »;

ATTENDU QUE les réformes du principe de responsabilité solidaire sont nécessaires pour que l'Ontario emboîte le pas aux provinces qui ont pris des mesures pour que l'on ne considère pas les contribuables municipaux comme des défendeurs au portefeuille bien garni.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal d'informer le gouvernement provincial de son soutien en faveur des réformes du principe de responsabilité solidaire en Ontario pour garantir une indemnisation équitable des personnes grièvement blessées et veiller à ce que les contribuables municipaux n'aient pas à assumer une part disproportionnée de ladite indemnisation.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'on demande au greffier municipal et avocat général de tenir le Comité des finances et du développement économique informé de l'avancement du processus de consultation du gouvernement de l'Ontario lorsqu'il en saura plus à ce sujet.

ADOPTÉE

**SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**SERVICE DE LA PLANIFICATION**

7. DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR  
LES FRICHES INDUSTRIELLES – 300, PROMENADE MOODIE  
ACS2019-PIE-PS-0026 COLLÈGE (8)
- 

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Comité des finances et du développement économique  
recommande au Conseil :**

1. **de remplacer l'approbation précédente, accordée en 2015, de la demande présentée dans le cadre du Programme de subvention pour les friches industrielle visant le 300, promenade Moodie, par une nouvelle approbation de la demande de participation au Programme d'allègement de l'impôt foncier et de subvention pour la remise en valeur des friches industrielles qui a été soumise par la société Colonnade Hotel Investment G.P. Inc., propriétaire du bien-fonds situé au 300, promenade Moodie, dans le cadre du Programme d'améliorations communautaires pour le réaménagement des friches industrielles, la subvention n'excédant pas 687 593 \$ sur une période maximale de cinq ans, sous réserve de la conclusion d'une entente d'allègement de l'impôt foncier et de subvention pour la remise en valeur des friches industrielles, et conformément à ses modalités;**
2. **de déléguer au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique le pouvoir de conclure une telle entente avec Colonnade Hotel Investment G.P. Inc., laquelle établira les modalités de paiement de la subvention permettant le réaménagement du 300, promenade Moodie, à la satisfaction du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, du greffier municipal et avocat général, et de la trésorière municipale.**

Cal Kirkpatrick, Colonnade BridgePort (demandeur), est présent pour appuyer les recommandations du rapport et répondre aux questions au besoin.

Le Comité ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

### INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

- A LE POINT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – T3 DE 2018  
ACS2019-PIE-EDP-0013 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
- 

### LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h 53.

---

**Coordonnatrice du comité**

---

**Président**